AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE HÉRAULT

COURRIER REÇU LE
/3 AVR. 2019
MAIRIE DE POUZOLS

Monsieur le Maire
Mairie
6, rue de l'Egalité
34230 POUZOLS

Lattes, le 19 mars 2019

Objet :
Avis PLU Pouzols

Réf :
JD/CA/CB/AP/SS

Dossier suivi par :
Pôle Agroenvironnement & Territoire

Madame le Maire,

Par courrier du 28 décembre 2018 reçu le 2 janvier 2019, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture sur le projet d'élaboration du P.L.U. de la commune de Pouzols. La Chambre d'agriculture est consultée au titre des articles L.153-16-1°, R.153-4, R.153-6 du Code de l'Urbanisme et L.112-3 du Code Rural. Ainsi, après examen attentif du dossier, j'émets les remarques suivantes :

C'est avec satisfaction que je constate que le projet de PLU a tenu compte des observations formulées sur le projet de PLU dans l'avis émis le 3 avril 2018, ainsi que lors des différents échanges avec mes services qui en ont suivi.

Toutefois, par comparaison avec la dernière version du PLU présentée avant arrêt, nous constatons que les orientations de programmation et d'aménagement ne prévoient aucune prescription et recommandation sur les interfaces entre espaces urbains et agricoles. Mes services l'avaient suggéré en octobre 2018 afin de réduire les risques de conflits d'usages à ces interfaces.

De même, nous déplorons que le règlement ait conservé un plafond de surface arbitraire pour les caveaux de vente et le défaut d'encadrement des possibilités d'agritourisme (nombre, surfaces). Et ce, notamment pour éviter les risques de dévoiement évoqués par la commune.

Un cas particulier d'un exploitant agricole a fait l'objet d'échanges entre nos structures en novembre 2018. En vue de la résolution de sa situation, nous avions concédé à la commune une extension de l'urbanisation, tout en permettant de rester conforme à nos attentes de préservation des terres. Nous prenons acte du choix de la commune à s'en tenir à une logique stricte de planification territoriale.

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation
Etude-Diagnostic

Chambre d'agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A
Mas de Saporta
CS 10010
34875 Lattes Cedex
Tél. : 04 67 20 88 00
Fax : 04 67 20 88 95
Email : contact@herault.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Siret 18340003500030
Ape 9411Z
www.herault.chambagri.fr

De manière générale, le projet est particulièrement vertueux en matière de localisation et de consommation d'espace. Il permet de par son zonage et règlement, le maintien et le développement l'activité agricole.

Compte tenu de ces remarques, j'émets un avis favorable sur le projet de PLU de Pouzols.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Jérôme DESPEY